

Amendment 002

Automated Accessibility Assessment Tool – Questions and Answers

Q1. What information needs to be captured at what frequency?

A1. Information describing the assessed software accessibility compliance and non-compliance must be recorded, tracked, presented, and reported on desktop applications accessibility compliance and non-compliance using Clause 11: Software accessibility requirements of the EN 301 549 V2.1.2 (2018-08) (PDF, 1.9 MB) Standard.

This could include a single or multiple assessment iterations required to determine the level of accessibility requirement compliance by the software being assessed.

Q2. How is the captured information going to be displayed and is it accessible by everybody?

A2. Information describing accessibility compliance and non-compliance issues must be generated, displayed, recorded, accessible, exportable, savable, and shareable in electronic format and be accessible to support users who may have some accessibility challenges

Q3. For how long is the audit information going to be kept? Is there an archiving policy??

A3. There is no “one size fits all” retention period. For some organizations, there is a legislative requirement to keep information for a certain amount of time. In other instances, there may be no legislative requirement, and an organization needs to determine the appropriate retention period; and

Retention periods will be determined by the Department who procures the accessibility assessment solution.

Modification n° 002

Outil d'évaluation automatisée de l'accessibilité – Questions et réponses

Q1. Quelles informations doivent être saisies, et à quelle fréquence?

R1. Les informations décrivant la conformité et la non-conformité de l'accessibilité des logiciels évalués doivent être enregistrées, suivies, présentées et rapportées sur la conformité et la non-conformité de l'accessibilité des applications de bureau à l'aide de la Clause 11 : Exigences d'accessibilité des logiciels de la norme EN 301 549 V2.1.2 (2018-08) (PDF, 1,9 Mo).

Il peut s'agir d'une seule ou de plusieurs versions d'évaluation nécessaires pour déterminer le niveau de conformité aux exigences d'accessibilité du logiciel évalué.

Q2. Comment les informations saisies seront-elles affichées, et seront-elles accessibles à tous?

R2. Les informations décrivant les problèmes de conformité et de non-conformité en matière d'accessibilité doivent être générées, affichées, enregistrées, accessibles, exportables,

enregistrables et partageables en format électronique et être accessibles afin de soutenir les utilisateurs qui peuvent avoir des difficultés d'accessibilité.

Q3. Pendant combien de temps les informations d'audit seront-elles conservées? Existe-t-il une politique d'archivage ?

R3. Il n'existe pas de période de conservation à durée unique. Pour certaines organisations, il existe une obligation légale de conserver les informations pendant un certain temps. Dans d'autres cas, il n'y a pas d'obligation légale et l'organisation doit déterminer la période de conservation appropriée.

Les périodes de conservation seront déterminées par le ministère qui achète la solution d'évaluation de l'accessibilité.